



Compte-rendu du Comité Technique Local de la Disi Pays du Centre du 2 mai 2017.

L'ordre du jour :

- Evolution des modalités de fonctionnement des CTL de la DGFIP ;
- Evolution des plages horaires fixes et variables de l'ESI de Clermont-fd ;
- Implantation d'un service d'exploitation applicative ILIAD à l'ESI de Clermont-fd ;
- Bilan de la réalisation du plan local de formation 2016 ;
- Présentation du plan local de formation 2017 ;
- Bilan de l'exécution budgétaire 2016

Cette réunion était présidée par M Chapon assisté par Mme Cazenave et des responsables des 3 ESI.

La CGT était représentée par : Baldo Pascale et Vermande Laurent en qualité de titulaires,
Reix Francis en qualité de Suppléant,
Chomette Gilles et Marcel Sylvie en qualité d'experts.

En préambule, vos représentants CGT ont lu la déclaration ci-dessous sur laquelle le Président n'a pas voulu s'exprimer.

« Depuis plusieurs mois, il est martelé à qui veut l'entendre que le contexte économique et social ne laisserait entrevoir aucune perspective réjouissante. Seuls les lendemains sombres et douloureux seraient la solution inéluctable pour permettre à la France de retrouver sa place parmi les grandes puissances européennes et mondiales.

Au contraire, pour la CGT, force de proposition, les solutions résident dans les valeurs de progrès social, de solidarité et de paix entre les peuples. Quotidiennement, elle apporte son soutien et participe aux nombreuses luttes des travailleurs, des retraités, des privé-es d'emploi, de la jeunesse qui refusent comme unique réponse l'austérité permanente et le partage de la misère. Ces luttes sont plus que légitimes au regard des 56 milliards d'euros de dividendes versés et de rachats d'actions en 2016. C'est en toute lucidité que la CGT porte la possibilité et la nécessité de sortir de cette logique de mise en concurrence exacerbée entre les territoires et les populations.

La CGT ne croit pas en l'Homme providentiel et c'est la raison pour laquelle, elle revendique une véritable démocratie et de véritables droits d'expression et d'intervention dans toutes les entreprises et les services. Elle propose des alternatives sociales comme, par exemple, l'augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux, les 32 heures pour travailler toutes et tous, travailler mieux et moins.

Dans un contexte de risques pour la démocratie où les droits des salariés et des citoyens sont sans cesse remis en cause, les militants CGT de la DISI Pays du Centre tiennent à rappeler et même à marteler qu'ils continueront toujours à œuvrer pour :

les droits des travailleurs, le progrès social, la liberté, l'égalité, la justice, la fraternité, la paix, la démocratie et la solidarité internationale. »

1) Evolution des modalités de fonctionnement des CTL de la DGFIP:

Les évolutions décidées unilatéralement par le directeur général (DG) sont :

- l' élu suppléant ne sera plus défrayé de ses frais de déplacement par l'administration si l' élu titulaire siège.
- le temps de préparation et de compte-rendu de réunion est divisé par 2 (exemple : une réunion d'une demi-journée ne donne plus droit à une demi-journée de préparation et une demi-journée de compte-rendu, mais uniquement à une demi-journée au total).

L'ensemble des élus a demandé une suspension de séance afin de rédiger et remettre la motion suivante :

«Monsieur le Président,

Par note de service en date du 3 février 2017, le Directeur Général vous a demandé de mettre à l'ordre du jour de ce comité technique, l'adoption d'un nouveau règlement intérieur.

Cette note présente, non sans cynisme, ces décisions comme étant l'aboutissement de discussions et d'échanges avec les syndicats.

Quel cynisme de vouloir faire croire que les organisations syndicales auraient donné leur accord sur un texte qui rogne encore un peu plus sur les droits syndicaux.

Une fois de plus, Bruno Parent affiche son mépris pour le dialogue social en s'attaquant, ainsi, en cours de mandat, aux prérogatives des représentants du personnel et au bon fonctionnement des comités techniques et des Commissions Administratives Paritaires.

Rappelons que c'est au moment de la fusion, face à la diminution de moitié du nombre d'élus, que la direction Générale s'était engagée à ce que les suppléants détiennent les mêmes prérogatives que les titulaires. En réduisant de moitié les temps de préparation et de compte-rendus des CTL et des CAPL, en supprimant le remboursement des frais de déplacement des élus suppléants, il retire aux représentants des personnels les moyens d'accomplir leurs mandats dans des bonnes conditions.

Cette diminution des moyens de défendre les agents est un déni de démocratie. Le Directeur général bafoue le vote aux élections professionnelles de 86 % des personnels de la DGFIP.

Par ce choix, Bruno Parent prend la responsabilité d'empêcher le bon fonctionnement de ces instances.

Tout cela n'est que pure provocation !

Il s'agit ni plus ni moins que d'une attaque :

- contre l'exercice du droit syndical*
- contre la défense des personnels*
- contre le rôle des réunions institutionnelles »*

Interventions CGT :

Le DG, unilatéralement, prend la décision de changer les règles de gestion en milieu de mandat. C'est un déni de démocratie !!!!

La CGT rappelle qu'avec une participation massive aux élections professionnelles les agents de notre direction ont démontré l'attachement à élire leurs représentants.

Le DG en s'attaquant aux moyens donnés aux élu-e-s, s'attaque directement aux agents !

En effet, les élus CGT ne défendent pas « leur pré-carré » mais des conditions correctes pour pouvoir au mieux défendre les agents qui les ont élus.

Lors de la création des DISI sur laquelle la CGT avait exprimé son opposition, nous avons alerté sur l'éloignement des sites qui posait des problèmes pour tenir les instances et représenter de manière

égalitaire les établissements.

Donc, il était plus que nécessaire de faire appel à l'ensemble des élu-e-s (titulaires et suppléants) afin d'avoir une représentativité de l'ensemble des agents dispersés sur tous les sites.

Nous avons rappelé que cette règle (faire siéger les titulaires et suppléants) avait été obtenue lors de la fusion DGI/DGCP. L'administration revient dessus !!

Autrement les instances locales n'auront de local que le nom !!!!!

Les dossiers sont suivis actuellement à la fois par les titulaires et les suppléants. Cela permet de les traiter de manière plus approfondie. De plus, chacun est mieux armé si un des élu-e-s n'est pas présent. A chaque réunion, titulaires et suppléants siègent ensemble et participent aux débats. Cette organisation est la plus adaptée pour une meilleure défense des agents.

Dorénavant, ce ne sera plus possible à moins que le syndicat prenne à sa charge les frais de déplacement (repas et nuitées) des suppléants, à la fois pour la préparation, la réunion et le compte-rendu. Le titulaire va donc se retrouver seul.

Ceci est inadmissible ! En effet, cela revient à ce que l'agent paie sa défense car les finances du syndicat basées sur les cotisations des syndiqués sont loin d'être extensibles.

Les agents subissent les baisses budgétaires pour le fonctionnement des services, subissent les suppressions d'emplois, subissent les non augmentations du point d'indice. EN PLUS, il faudrait qu'ils paient leur défense !!!

Monsieur Le Président, vous nous expliquez que vous n'avez pas de marge de manœuvre concernant le budget mais donner les moyens nécessaires en temps aux élu-e-s pour faire correctement le travail de préparation et de compte-rendu, c'est de votre responsabilité et cela rentre dans vos prérogatives. Vous en avez les moyens et ce point ne coûte pas un sou !

En réponse => le président a indiqué qu'il comprenait les difficultés liées à la distance entre les sites d'une DISI.

Il nous propose de faire « tourner » les réunions sur les 3 résidences de la direction.

Également il fera en sorte que l'ordre du jour des CTL corresponde à une journée afin que les élu-e-s aient deux demi-journées d'autorisation d'absence et non 1 seule.

VOTE sur le règlement intérieur du CTL intégrant les nouvelles modalités :

L'ensemble des élu-e-s titulaires des personnels (2 CGT, 2 Solidaires, 2 FO) a voté contre.

En conséquence, le CTL a été reconvoqué le 15 mai sur ce sujet. Aucune modification n'ayant été apportée au projet initial, l'ensemble des élus a décidé de boycotter cette 2ème convocation.

2) Evolution des plages horaires fixes et variables de l'ESI de Clermont-fd :

Suite à la fusion des 2 ESI de Clermont-Ferrand et dans un but d'harmonisation, la Direction a décidé d'uniformiser les plages horaires variables (les plages fixes sont identiques).

- sur l'établissement Guichard, les plages variables sont 7h00-9h30, 11h30-14h00 et 16h00-18h30

- sur l'établissement Parlette, les plages variables sont 7h30-9h30, 11h30-14h00 et 16h00-19h00

Les organisations syndicales ont demandé qu'un vote soit organisé pour l'ensemble des agents. 2 choix correspondant aux horaires actuels seront proposés. Cette consultation aura lieu au cours du 2ème

trimestre pour une mise en place effective au 1^{er} septembre 2017.

Le président a précisé que s'il y a nécessité de service en dehors des plages variables, le temps effectué sera réintégré.

Suite à une demande de la CGT d'organiser le même type de vote sur un autre ESI, le président a répondu par l'affirmative du moment qu'une majorité d'agents le souhaite.

3) Implantation d'un service d'exploitation applicative ILIAD à l'ESI de Clermont-fd :

Actuellement, ILIAD est déployée sur 627 machines MMA-SIE/SIP. Le basculement des bases sur les serveurs EXADATA EXALOGIC qui commencera le 17 juillet prochain devra être achevé en janvier 2018. A terme, ces serveurs seront partagés entre les applications ILIAD, FIDJI et ISTEPWeb.

Les formations des 12 agents composant ce futur service sont en cours.

La CGT a alerté sur les difficultés pour ces agents de mener 2 missions en parallèle : démarrage de la nouvelle activité tout en continuant l'assistance sur les serveurs locaux MMA (retrait prévu en 2019)

L'implantation physique du service sous forme « d'open space » a été voulu afin d'éviter d'isoler les agents entre eux et ainsi créer une dynamique de groupe pour commencer. Un suivi de cette organisation sera effectué par le CHS-CT.

La CGT a demandé quelles qualifications pourront postuler à l'avenir pour intégrer ce service. Aucune réponse n'a été apportée. Pour information, celui-ci est composé au départ de 4 PSE, 1 Programmeur et 7 PAU.

4) Bilan de la réalisation du plan local de formation 2016 :

46 personnes composent le vivier des formateurs de la DISI Pays du Centre. La plupart des outils gérant la formation professionnelle a été transférée à la plate-forme nationale basée à la DISI Sud-Ouest. Ne restent en local que ceux liés aux concours.

En 2016, 210 agents de la DISI (sur un effectif de 355) ont bénéficié de formation, en diminution de 18,9 % par rapport à 2015.

21,37 % des agents de la catégorie A, 44,38 % de la catégorie B et 34,25 % de la catégorie C ont suivi une formation.

La formation continue (informatique, métiers transverses, formations spécifiques, e-formation) et les préparations aux concours représentent l'ensemble de l'activité de la formation dispensée à la DISI Pays du Centre. 115 demandes n'ont pu être réalisées en 2016 et sont reportées en 2017.

10 stagiaires (collégiens et étudiants) sur 17 demandes ont été accueillis en 2016.

8 apprentis (3 à Clermont-fd, 2 à Limoges, 3 à Nevers) ont travaillé en alternance depuis 2015 avec des durées de contrat variant de 1 à 2 ans. Pour 2017, il n'est prévu que 3 ou 4 nouvelles arrivées car cela nécessite beaucoup d'investissement pour les maîtres de formation.

La CGT a re-demandé :

- la liste des formateurs par établissement => réponse positive.
- la possibilité pour l'ensemble des agents de la DISI préparant leur retraite de participer au stage organisé à Clermont-Ferrand afin de pallier à une absence de formation dans leurs départements

=> réponse négative du fait que ces stages sont organisés sur le budget des services sociaux départementaux.

5) Présentation du plan local de formation 2017 :

Le plan est mis en ligne sur l'intranet de la DISI Pays du Centre : « formation et concours » dans l'onglet « les agents ».

VOTE : le plan local a été adopté à l'unanimité (2 CGT, 2 FO, 2 Solidaires)

6) Bilan de l'exécution budgétaire 2016 :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2016 s'est élevée à 1 233 269€ (une baisse de 14,93 % par rapport à 2015).

La DGF se compose de 2 niveaux de dépenses :

- niveau 1 comprenant l'entretien immobilier (52,48 %), les dépenses liées aux missions (24,43%), les dépenses informatiques (4,96%), les dépenses de fonctionnement (18,12%).
- niveau 2 comprenant les dépenses d'affranchissements (11 239 570€) et les frais de déplacement (60 014€).

Pour faire face à des dépenses imprévisibles (entretien bâtiment et matériel) des abondements hors DGF peuvent être accordés => 83 661€ pour 2016.

En réponse à la CGT, la baisse de la DGF sera de 10 % en 2017 (946 000€) et particulièrement les dépenses informatiques continueront à diminuer (2015 : 55 353€, 2016 : 37 189€).

7) QUESTIONS DIVERSES :

La CGT a rappelé sa demande d'avoir un tableau des emplois de la DISI après la fusion des ESI clermontois. Il doit être transmis aux organisations syndicales en mai.

En réponse à notre interrogation sur l'absence d'arrivée de C PAU à la DISI Pays du Centre, la direction a rappelé qu'un agent occupant un poste fléché PAU n'a pas besoin de faire une demande de mutation.

En résumé, il est important de savoir pour un agent (nouvel arrivant) avant son affectation dans un service s'il veut passer la qualification PAU. Un agent qui n'est pas positionné au départ dans le « bon » service se retrouvera pénalisé suite à sa réussite à cette qualification.

Face au manque de visibilité pour les élu-e-s des personnels, la CGT a demandé d'avoir connaissance du nombre de postes fléchés PAU par service.

La CGT a également alerté sur les conditions de travail des salariées de nettoyage suite à la reprise du marché par la société ONET (au détriment de DERICHEBOURG) depuis début mai. Elle a demandé d'avoir un point régulier sur ce sujet.

Ce n'est pas parce que ces salariés ne font pas partie des agents de la DISI que la direction ne doit pas se préoccuper de leurs conditions de travail !

Si vous désirez avoir des précisions sur les points traités lors de ce CTL, ne pas hésiter à nous contacter !

Vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et compte-rendu sont en ligne sur : <http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>